

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Autorisation accordée au Maire pour signer et présenter à la province Sud une demande d'autorisation de travaux d'extension de la station de traitement des eaux usées de Yahoué au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et susceptibles d'avoir un impact sur un écosystème d'intérêt patrimonial et de défrichement

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan d'état des lieux
- 1 plan de situation

La station de traitement des eaux usées de Yahoué, d'une capacité de 5000 Equivalent-Habitant (EH), est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) autorisée par l'arrêté provincial n° 1264-2001/PS. Cette station, située sur la commune du Mont Dore, traite les eaux usées d'une grande partie du quartier de Normandie.

Considérant la vétusté de cette installation et les projets d'urbanisation de son bassin de collecte, la ville envisage son extension pour atteindre une capacité de traitement de 12 000 EH. Ces travaux, inscrits au schéma directeur d'assainissement (opération 6.9) et au contrat d'agglomération 2017-2021, consistent en la réhabilitation de la filière de traitement des eaux existante, la création d'une filière eau complémentaire et la création d'une filière de traitement des boues. Le rejet de l'effluent traité est maintenu dans le cours d'eau de la Yahoué situé en bordure de parcelle ; la Yahoué se rejette dans la baie de la Conception où une mangrove est présente en zone estuarienne.

Ces travaux impacteront uniquement la parcelle de la station. Les contraintes olfactives et sonores relatives à l'exploitation de l'équipement seront maîtrisées. L'objectif est d'assurer la qualité de traitement des effluents en répondant à l'urbanisation du secteur à l'horizon 2040.

Les études avant-projet et projet sont réalisées en 2018.

Conformément aux articles 413-1 et suivants du code de l'environnement, une autorisation délivrée par la province Sud est nécessaire pour autoriser les travaux d'extension de la station.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer et à présenter à la province Sud une demande d'autorisation de travaux d'extension de la station au titre de la réglementation relative aux ICPE, et susceptibles d'avoir un impact sur un écosystème d'intérêt patrimonial et de défrichement.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

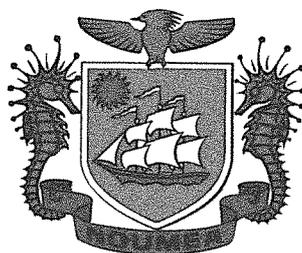
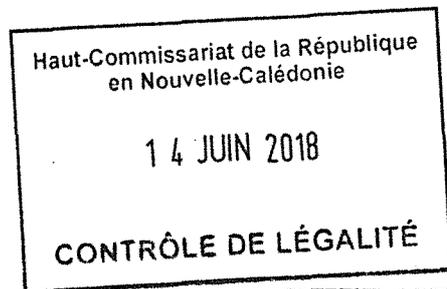
Nouméa, le 15 mai 2018

Le Maire

Sonia LAGARDE



480



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
DATE DE CONVOCATION	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
04.06.2018	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
06.06.2018	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	M.	Christophe OBLED	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 29	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 44	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
(15 procurations)		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Janine BAJON	M.	Charles ERIC
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dina REY
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/480

autorisant le Maire à signer et à présenter à la province Sud une demande d'autorisation de travaux d'extension de la station de traitement des eaux usées de Yahoué au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et susceptibles d'avoir un impact sur un écosystème d'intérêt patrimonial et de défrichement

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu le Code de l'environnement de la province Sud,

VU le contrat d'agglomération 2017-2021 signé le 23 décembre 2016,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/87 du 15 mai 2018,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 24 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

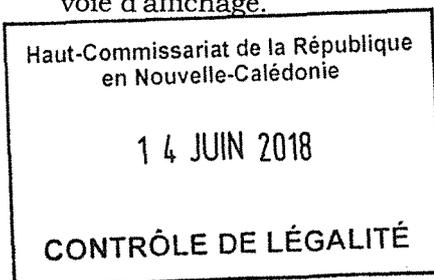
Le Maire est habilité à signer et à présenter à la province Sud une demande d'autorisation de travaux d'extension de la station de traitement des eaux usées de Yahoué au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et susceptibles d'avoir un impact sur un écosystème d'intérêt patrimonial et de défrichement.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

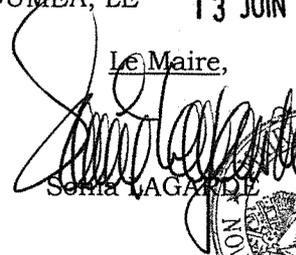


DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

Le Maire,


Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ou publié le **15 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



Commune de Nouméa

Commune du Mont-Dore

Entrée STEP

Point de rejet dans la Yahoué

Commune de Nouméa

Commune du Mont-Dore

ville de Nouméa